

Les études supérieures : un motif de migration

Philippe Julien, Jean Laganier, Jacques Pougard,
direction régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Insee

En 1999, deux millions d'étudiants vivent en France métropolitaine. Plus de 80 % d'entre eux poursuivent leurs études dans seulement 30 des 354 aires urbaines. Les principaux pôles universitaires structurent le territoire en bassins de recrutement qui correspondent le plus souvent aux académies et, par là même, aux régions. La poursuite d'études est un motif de migration, sans être le seul. Les cinq régions les plus attractives pour les étudiants sont, par ordre décroissant, l'Île-de-France, Midi-Pyrénées, le Nord-Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes.

l'Union européenne autre que française (2,0 % pour l'ensemble de la population résidant en France) et 4,7 % d'un pays hors Union européenne. Cette dernière proportion est sensiblement supérieure à ce qu'elle est pour l'ensemble de la population de France métropolitaine (3,5 %). La poursuite d'études est un motif non négligeable d'entrée sur le territoire français : 5,2 % des étudiants de France métropolitaine résidaient à l'étranger neuf ans plus tôt et 1,0 % dans les Départements et territoires d'outre-mer. La population étudiante est assez féminisée (54,8 %) alors que les femmes ne représentent que 51,4 % de l'ensemble de la population et seulement 49,6 % des 15-34 ans qui composent l'essentiel des étudiants (95 %). Parmi les 8 % d'étudiants qui n'habitent pas un logement classique, la grande majorité vit en cité universitaire ou en foyer d'étudiants (87%).

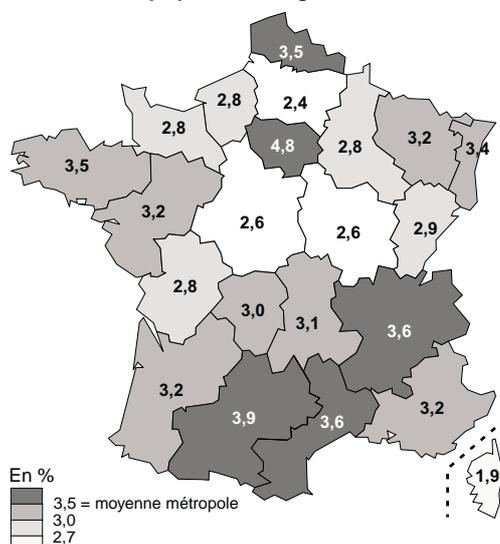
Au 8 mars 1999, date du dernier recensement, 2 044 000 personnes poursuivaient des études supérieures en France métropolitaine (cf. *Pour comprendre ces résultats*). Parmi ces étudiants 1,5 % ont une nationalité de

Un Francilien sur vingt est étudiant, mais seulement un Picard sur quarante

Les étudiants représentent 3,5 % de la population de France métropolitaine. Leur répartition n'est pas égale sur le territoire. Certaines régions se caractérisent par une forte proportion d'étudiants parmi leurs habitants. C'est le cas de l'Île-de-France, où un habitant sur vingt est étudiant, tandis que cette proportion est plus faible dans les autres régions du Bassin parisien (carte 1).

Plusieurs villes, représentées par les aires urbaines (cf. *Pour comprendre ces résultats*), se distinguent également par la forte densité de leur population estudiantine (tableau 1). Ainsi 80 % des étudiants poursuivent leurs études dans 30 des 354 aires urbaines, ce qui s'explique par la forte attraction de celles-ci sur l'environnement géographique proche, mais aussi parfois plus lointain. A Poitiers, Montpellier, Grenoble, Rennes et Nancy, cette densité est même au moins deux fois supérieure à celle de Paris. Ces villes sont donc à juste titre souvent qualifiées d'« étudiantes », comme le sont aussi Toulouse ou Besançon.

① Part des étudiants dans la population régionale



© IGN - Insee 2001

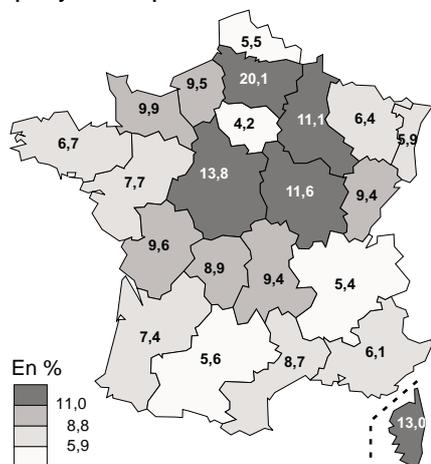
Source : Insee, recensement de la population 1999

② Analyses privilégiées pour les étudiants ...

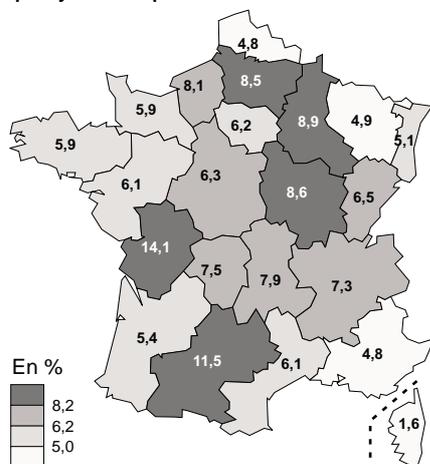
... le lieu de résidence

... le lieu d'études

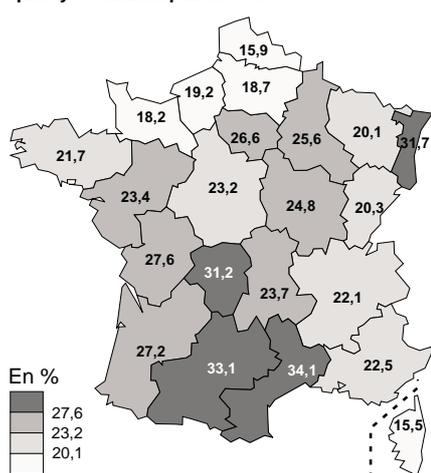
Carte 2r : parmi les étudiants résidant dans la région en 1999, part de ceux qui n'y étudient pas



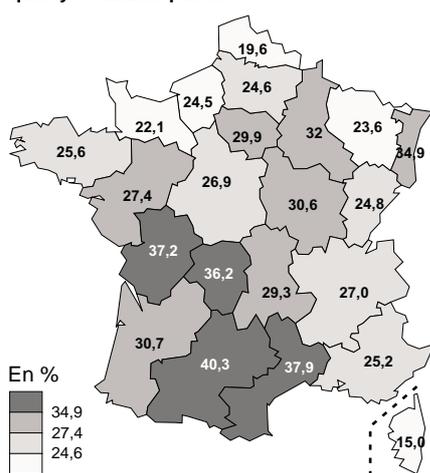
Carte 2e : parmi les étudiants étudiant dans la région en 1999, part de ceux qui n'y résident pas



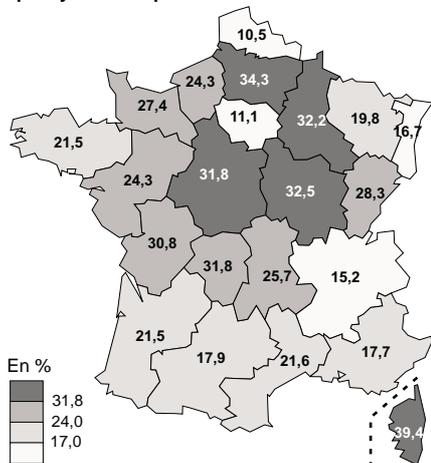
Carte 3r : parmi les étudiants résidant dans la région en 1999, part de ceux qui n'y résidaient pas en 1990



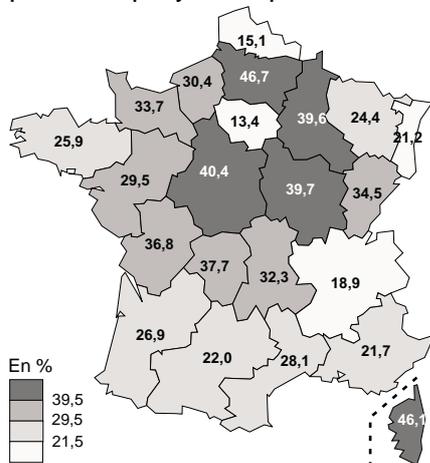
Carte 3e : parmi les étudiants étudiant dans la région en 1999, part de ceux qui n'y résidaient pas en 1990



Carte 4r : parmi les étudiants de 1999 résidant dans la région en 1990, part de ceux qui n'y résident plus en 1999



Carte 4e : parmi les étudiants de 1999 résidant dans la région en 1990, part de ceux qui n'y étudient pas en 1999



La comparaison du lieu d'études en 1999 et du lieu de résidence en 1990, année du précédent recensement (cf. *Pour comprendre ces résultats*), met en évidence des zones d'attraction constituant des « bassins de recrutement » pour l'enseignement supérieur. Il ne s'agit pas seulement de l'enseignement universitaire mais aussi de celui dispensé dans les classes post-baccalauréat des lycées, les instituts de formation des maîtres, les écoles d'ingénieurs ou de commerce, les écoles paramédicales et sociales, certaines écoles militaires, etc.

Les bassins de recrutement respectent les limites régionales

Les bassins de recrutement, environ un par académie hors Île-de-France, correspondent à la superposition de deux logiques : celle de la proximité et celle de la concurrence à l'échelle nationale. Cependant, ces bassins respectent assez bien les contours des régions, malgré quelques exceptions. Par exemple le département de l'Aisne est plus attiré par le pôle de Reims dans la région voisine de Champagne-Ardenne que par celui d'Amiens. Le poids historique du découpage du territoire en académies continue à jouer, malgré l'autonomie universitaire et la création récente de plusieurs universités dans des villes non-sièges d'académie. L'exception la plus notable est l'unique bassin de recrutement de la région parisienne qui couvre et même déborde les trois académies franciliennes.

40 % des étudiants de Midi-Pyrénées n'y habitaient pas en 1990

Les étudiants peuvent étudier dans leur région d'origine, ou bien la quitter quasi quotidiennement pour se rendre sur leur lieu d'études. Ils peuvent aussi avoir changé de région pour aller habiter celle de leur lieu d'études. Le choix qu'ils ont privilégié dépend de leur vie personnelle ou de l'accessibilité de leur lieu d'études par rapport à leur lieu de résidence. Malgré l'incertitude qui demeure sur la date de la migration et le lien systématique avec les études, le parti a été pris ici de mettre ce choix en évidence.

1 Les 30 aires urbaines les plus estudiantines

Aire urbaine 1999	Nombre d'étudiants au lieu d'études	Densité d'étudiants*	Indicateur d'attraction**
1 Poitiers	28 527	13,6	124,8
2 Montpellier	54 139	11,8	114,5
3 Grenoble	52 180	10,1	117,1
4 Rennes	52 259	10,0	113,0
5 Nancy	40 809	9,9	115,2
6 Toulouse	90 958	9,4	118,3
7 Besançon	20 559	9,2	111,9
8 Reims	25 956	8,9	114,9
9 Dijon	28 604	8,8	109,2
10 Amiens	23 183	8,6	122,4
11 Angers	27 719	8,3	110,9
12 Caen	29 259	7,9	110,8
13 Chambéry	10 294	7,8	122,1
14 Clermont-Fd	31 427	7,7	110,7
15 Tours	28 057	7,5	111,2
16 Lille	85 036	7,4	117,6
17 Strasbourg	45 208	7,4	110,6
18 Bordeaux	64 681	7,0	107,6
19 Limoges	16 764	6,8	105,6
20 Rouen	34 310	6,6	121,7
21 Brest	19 797	6,5	107,8
22 Nantes	45 360	6,4	107,1
23 Lyon	101 299	6,1	112,8
24 Saint-Etienne	18 301	5,7	123,8
25 Pau	12 271	5,7	105,6
26 Arras	6 679	5,4	162,8
27 Marseille-Aix	79 877	5,3	109,3
28 Metz	20 949	4,9	114,3
29 Orléans	16 997	4,8	101,5
30 Paris	531 904	4,8	101,4

* Nombre d'étudiants au lieu d'études pour 100 habitants

** L'indicateur d'attraction est le rapport (exprimé en indice) entre le nombre d'étudiants qui étudient dans l'aire urbaine et le nombre d'étudiants qui y résident

Source : Insee, recensement de la population 1999

Moins de 5 % des étudiants de Nord-Pas-de-Calais, de Lorraine ou de Provence-Alpes-Côte d'Azur résident dans une autre région alors que c'est le cas de plus de 10 % des étudiants des régions Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées (carte 2e). Par ailleurs 20 % des étudiants picards poursuivent leurs études supérieures en dehors de la Picardie, essentiellement en Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais (carte 2r).

2 Migrations résidentielles interrégionales des étudiants entre 1990 et 1999*

Solde de la région A vis-à-vis de la région B

Région A	Région B	Midi-Pyrénées	Île-de-France	Languedoc-Roussillon	PACA**	Rhône-Alpes	Alsace	Aquitaine	Lorraine
Midi-Pyrénées		0	254	1 433	584	522	52	2 303	197
Île-de-France		-254	0	83	2 569	2 727	755	1 234	1 584
Languedoc-Roussillon		-1 433	-83	0	1 788	1 544	91	341	224
PACA		-584	-2 569	-1 788	0	143	10	16	254
Rhône-Alpes		-522	-2 727	-1 544	-143	0	98	37	430
Alsace		-52	-755	-91	-10	-98	0	32	3 011
Aquitaine		-2 303	-1 234	-341	-16	-37	-32	0	99
Lorraine		-197	-1 584	-224	-254	-430	-3 011	-99	0

* cf. Encadré

** PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Champ : étudiants en 1999

Source : Insee, recensement de la population 1999

D'autres étudiants ont déménagé pour leur région d'études. Ainsi plus de 30 % des futurs étudiants qui habitaient, en 1990, la Picardie, la Bourgogne, Champagne-Ardenne ou la région Centre ont migré vers une autre région (carte 4r). En revanche les Franciliens et les habitants de Nord-Pas-de-Calais s'installent beaucoup plus rarement dans une autre région pour suivre des études. Enfin, près de 40 % des étudiants de Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes ou du Limousin n'habitaient pas leur région d'études neuf ans auparavant ; ils sont moins de 20 % dans ce cas en Corse et dans le Nord-Pas-de-Calais (carte 3e).

Dans les régions proches de Paris, deux solutions sont particulièrement fréquentes : déménager ou se rendre quotidiennement dans la capitale pour y suivre des études. Ceci explique la très forte proportion des personnes qui n'étudient pas, en 1999, dans leur région de résidence antérieure : jusqu'à 47 % pour les étudiants provenant de Picardie (carte 4e).

L'Île-de-France et Midi-Pyrénées attirent les étudiants...

Les migrations bilatérales permettent de mesurer le pouvoir d'attraction des régions sur la population qui se destine à des études supérieures. Ainsi les cinq régions apparemment les plus attractives sont dans l'ordre Midi-Pyrénées, l'Île-de-France, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui bénéficient de l'héliotropisme et Rhône-Alpes, deuxième région française par le nombre d'étudiants (tableau 2 et encadré). A l'opposé, les régions du Bassin parisien sont moins attractives, car elles subissent la proximité de la région capitale.

Quant à la Corse, elle pâtit d'effectifs trop faibles pour proposer toutes les filières universitaires.

...tandis que la région Nord-Pas-de-Calais retient les siens

La poursuite d'études est assurément en soi un motif important de migration. Pour en estimer l'importance il est nécessaire d'approfondir cette approche en comparant les migrations des étudiants (ceux qui le sont en 1999) avec celles du reste de la population. Ainsi un effet propre du système d'enseignement supérieur peut être isolé (tableau 3 et encadré). Les deux régions les plus attractives restent les mêmes mais l'Île-de-France devance cette fois Midi-Pyrénées. En effet le pouvoir attractif de Toulouse est encore sans doute plus net pour l'emploi que pour les études, et surtout Midi-Pyrénées est un territoire de retour au pays ce que n'est pas l'Île-de-France.

3 Pouvoir d'attraction des régions sur les étudiants : une mesure de l'effet propre*

	Rang de la région		
	Attraction brute ¹	Attraction nette ²	Attraction totale ²
Île-de-France	2	1	18
Midi-Pyrénées	1	2	2
Nord-Pas-de-Calais	11	3	22
Languedoc-Roussillon	3	4	1
Rhône-Alpes	5	5	8
Alsace	6	6	9
Lorraine	8	7	19
PACA	4	8	5
Aquitaine	7	9	4
Auvergne	9	10	11

*cf. Encadré

1. Étudiants

2. Population totale

Source : Insee, recensement de la population 1999

De l'attraction brute à l'attraction nette des régions pour les étudiants

Quelle est l'attraction des grands bassins de recrutement que constituent les régions, les unes vis-à-vis des autres ? L'examen et l'ordonnement des soldes bilatéraux interrégionaux permet d'apporter une première réponse à cette question. Il a été en effet possible d'ordonner les 22 régions métropolitaines de telle sorte que, globalement, chaque région présente un solde déficitaire vis-à-vis de celles qui la précèdent, et excédentaire vis-à-vis de celles qui la suivent. Cet ordre est parfait pour les 8 premières régions, de Midi-Pyrénées à la Lorraine (*tableau 2*, extrait des 8 premières lignes et des 8 premières colonnes de la matrice).

Cependant les migrations d'étudiants de 1999 d'une région où ils résidaient, à un âge moyen de treize ans en 1990, vers une autre région peuvent très bien n'avoir rien de spécifique à leur qualité d'étudiants. Il se peut d'une part qu'ils aient suivi leurs parents ou, d'autre part qu'ils aient été sensibles à des attraits similaires à ceux qui motivent les migrations de l'ensemble de la population.

On a donc estimé un effet propre à la population des étudiants de 1999 (dénommé attraction nette) en défalquant de chaque flux migratoire interrégional ce qu'il aurait été si les étudiants de 1999 avaient migré comme la population dans son ensemble.

On passe ainsi de l'attraction brute à l'attraction nette de chaque région pour les étudiants (*tableau 3*), en ordonnant à son tour le tableau des soldes interrégionaux corrigés comme indiqué ci-dessus. L'Île-de-France arrive alors en tête, suivie de Midi-Pyrénées et du Nord-Pas-de-Calais, alors que cette région n'arrive qu'au 11^e rang pour l'attraction brute.

En sens inverse, Provence-Alpes-Côte d'Azur recule du 4^e au 8^e rang.

Bien sûr, l'attraction nette pour les étudiants ne se réduit pas aux seuls mérites des potentiels d'enseignement supérieur concernés. Elle résulte aussi d'autres éléments de qualité de vie propres à cette catégorie particulière de population, sans bien entendu qu'on puisse dire ici selon quel dosage.

Le classement est ensuite sensiblement modifié. L'enseignement supérieur en Nord-Pas-de-Calais apparaît alors comme suffisamment attractif pour dissuader les étudiants potentiels de quitter la région et pour attirer des étudiants en provenance d'autres régions.

Pour comprendre ces résultats

- Lors du recensement de la population de 1999, il a été pour la première fois demandé

aux étudiants de préciser leur lieu d'études. L'exploitation croisée des lieux de résidence, lieu d'études et enfin lieu de résidence au 1^{er} janvier 1990 pour toutes les personnes ayant déclaré être inscrites dans un établissement d'enseignement et avoir atteint un niveau d'études supérieures a permis de réaliser cet article. Celui-ci privilégie la région administrative comme cadre régional.

Les informations recueillies sur les étudiants, qui peuvent par ailleurs être salariés, sont moins riches que celles dont disposent individuellement les or-

ganismes d'enseignement supérieur, au premier rang desquels figure l'éducation nationale. En revanche, l'uniformité de traitement est assurée, les doubles comptes sont évités, et des comparaisons simples sont possibles d'une part entre villes ou régions sur les étudiants mais aussi avec l'ensemble de la population en ce qui concerne les migrations quotidiennes ou quasi quotidiennes liées à l'activité et les migrations résidentielles.

Les étudiants logés dans une cité universitaire ou un foyer d'étudiants y sont domiciliés. Les élèves internes des lycées, grandes écoles, établissements d'enseignement spécial, séminaires et tous établissements d'enseignement publics ou privés avec internat, y compris les établissements d'éducation surveillée, sont domiciliés à l'adresse de leurs parents s'ils en déclarent une.

- Une *aire urbaine* est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par :

- un *pôle urbain*, qui est une unité urbaine (agglomération dans le langage courant) offrant au moins 5 000 emplois et n'étant pas elle-même attirée à plus de 40 % par une autre unité urbaine. En 1999, il y a 354 pôles urbains en France métropolitaine.

- une *couronne périurbaine* composée de communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente possédant un emploi travaillent dans le reste de l'aire urbaine.

Pour en savoir plus

« France, portrait social 2001-2002 », Insee, 2001.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2001

1 an, 60 numéros = 530 F (France)
80,80 €

663 F (Europe)
101,07 €

827 F (Reste du monde)
126,08 €

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ F.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Paul Champsaur
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : J.-W. Angel,
R. Baktavatsalou, C. Dulon,
A.-C. Morin, B. Ouvré
Maquette : M. B.
Code Sage IP01813
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2001



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES